

REPUBLIQUE DU DAHOMEY
-:-
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
-:-

D E C R E T N° 74-52 du 1er mars 1974

chargeant le Ministre de l'Information et
du Tourisme de l'intérim du Ministre des
Affaires Etrangères -

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
VU le Décret n° 72-279 du 26 Octobre 1972, portant formation du Gouverne-
ment, et les décrets modificatifs subséquents ;
VU le Décret n° 72-290 du 9 Novembre 1972, déterminant les Services ratta-
chés à la Présidence de la République et fixant les attributions des
membres du Gouvernement, et le décret n° 73-17 du 19 Janvier 1973 qui
l'a complété ;

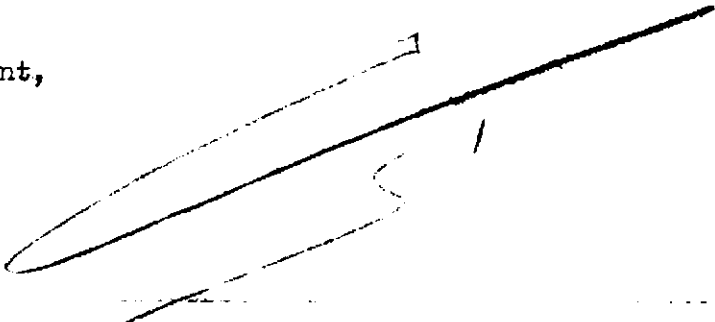
D E C R E T E :

ARTICLE 1er.- Pour compter du Jeudi 28 Février 1974, le Chef de Bataillon Pierre
KOFFI, Ministre de l'Information et du Tourisme, assure l'intérim du Ministre des
des Affaires Etrangères, pendant l'absence du Chef de Bataillon Michel ALLADAYE.

ARTICLE 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 1er mars 1974

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS : PR 8 - SGG 4 - Ministères 12 - IGF 1
DI 2 - IAA-DCCT-DN-Gde.Chanc.-CNI 1
Dtion. Stat. 5 - JORD1.- SPD 2 CMR 4 DGP-DGAJL 4
CS 6